

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 759 DU 26 FÉVRIER 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE

«L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence ».

AMIN MAALOUF

ANNÉE 2013

ANNÉE SÉNÉGAL

POURFENDRE L' IDÉOLOGIE COLONIALE p 2

LE CHÔMAGE ET LE MAL EMPLOI

PERSISTENT

EN GUADELOUPE p 4



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

POURFENDRE L' IDÉOLOGIE COLONIALE EN GUADELOUPE

Le monde change de plus en plus rapidement . Heureusement, car ces changements tendent à supprimer la chape de plomb que l'Occident dominateur a installé sur la plupart des pays de notre planète. Cependant , l'idéologie élaborée par les français pour dominer les guadeloupéens et reprise avec passion par les conservateurs socialistes et libéraux de la Guadeloupe qui sont un des piliers de l'ordre colonial ne change pas . Cette idéologie affirme toujours et fait tout pour que les guadeloupéens l'intègrent dans leur mémoire que sans la France, la Guadeloupe serait dans la misère la plus abjecte si d'aventure elle choisit la voie de la souveraineté et de l'indépendance . En effet, pour ces socialistes et libéraux, l'indépendance est synonyme de misère et l'intégration la voie de l'abondance . C'est ce genre de discours que les autorités françaises , leurs ressortissants et les alliés guadeloupéens tiennent encore à longueur de journée dans les médias en s'acharnant bien entendu sur HAÏTI érigé en repoussoir . La commémoration des 50 ans de l'indépendance de l'Afrique et de la Caraïbe a vu la multiplication de déclarations sur l'incapacité des noirs de se gouverner et sur la nécessité de la présence blanche . Cette position , contraire aux prescrits du droit international, est inadmissible . Quelques explications sont nécessaires pour bien comprendre l'enjeu d'un tel débat. Être indépendant ou souverain est la volonté pour une communauté de créer un état c'est à dire une organisation pour gouverner et administrer leurs affaires publiques et privées. Une construction aussi complexe ne se fait pas en 50 ans . Il faut beaucoup de temps pour y arriver.Il en est de même que le développement économique et social . Ce propos distillé par les français est mesquin et inconséquent . Par contre , ils ne disent jamais et pour cause que la conquête de la souveraineté et son exercice donnent de la confiance , de la fierté et de l'ambition aux membres de la communauté. La souveraineté

permet notamment d'engager les actions qui vont à terme permettre un fonctionnement optimal de l'entreprise état et la transformation régulière du pays. Elle permet enfin d'accumuler les compétences collectives et individuelles qui vont faciliter la conduite des affaires. Quand on s'autoproclame patrie des droits humains, ce qui n'est pas vrai, on doit abandonner les mesquineries , les faux semblant et la volonté de manipuler . Les nationalistes et les patriotes , les authentiques guadeloupéens qui aiment avec passion leur pays doivent relever le défi des conservateurs de l'ordre colonial en distillant régulièrement et par tous les moyens la musique de la souveraineté .

IL FAUT EN FINIR AVEC LE CUMUL DES MANDATS

Le cumul des mandats est une pratique très franco-française qui consiste pour un(e) élu(e) à détenir plusieurs mandats électifs en même temps. Un des engagements du candidat Hollande concernait la fin du cumul des mandats. Vendredi 15 février dernier M. Valls a estimé que cette réforme serait "très difficile" à imposer dès 2014 mais plutôt pour "fin 2016 ou début 2017". Le même jour JM Ayrault a clarifié en annonçant qu'un texte serait présenté en Conseil des Ministres "dans les prochaines semaines" pour une loi mise en oeuvre "pendant le quinquennat".

L'ex-ministre Paul Quilès avait établi en 2009 une étude intéressante démontrant que c'est sous la Vème que le cumul parlementaire est au plus haut avec 80% (contre 33% sous la III ème et 40% sous la IV ème ; étude Rejet de la loi Hadopi : où étaient des 541 députés absents ?, Rue 89, 11/4/2009). De nombreuses autres études ont démontré que la France avait le record d'Europe des cumulard(e)s. Ainsi le New-York Times a analysé en 2008 que 85% des parlementaires français exerçaient un second mandat, contre environ 20% en Allemagne, en Italie et au RU. Au Canada le cumul a pratiquement disparu. Il en va de même dans l'analyse livrée par L. Bach (Faut-il abolir le cumul des mandats ? Cepremap, 2012) qui révèle quatre ans après des chiffres similaires. Près de 85% des députés ont au moins un mandat local (66% en Belgique, 7% en Italie et 3% au RU). 45% des députés cumulent avec un mandat de conseiller général ou maire d'une ville de moins de 10.000 hbts. C'est d'ailleurs le mandat de maire qui constitue le cumul le plus courant (43% à l'Assemblée, 34% au Sénat).

La réglementation du Code Electoral (art. LO 141 notamment) énonce qu'en principe le cumul est autorisé avec un seul mandat. A noter que les structures intercommunales ne sont pas prises en compte dans l'analyse

du cumul. Au soutien du cumul il y a essentiellement un meilleur ancrage local de l'élu. P. Weil estime que c'est un contrepoids à l'exécutif. Ce sont surtout des considérations financières qui justifient le cumul dans la grande majorité des cas ! Or on constate surtout que le cumul entraîne des conflits d'intérêts, de l'absentéisme et l'absence de renouvellement du personnel politique. De même que les "féodalités politiques" chères à JM Jeanneney. Alors il serait temps de mettre en place cette interdiction de cumul, annoncée depuis des décennies, et qui semble voulue par l'opinion (environ 55%). Au demeurant elle est préconisée par le rapport Jospin. Ce serait incontestablement un gage de modernité et même de crédibilité pour notre démocratie.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LE CHÔMAGE PERSISTE EN JANVIER 2013

Fin janvier 2013, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de catégorie A s'établit à 58 510 en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre diminue de 2,0 % par rapport à fin décembre 2012 (soit -1200). Sur un an, il est en hausse de 2,4 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi s'établit à 65 390 fin janvier 2013. Ce nombre diminue de 1,8 % (soit -1220). Sur un an, il croît de 2,9 %. Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories D et E s'établit à 3 840 en Guadeloupe et Îles du Nord fin janvier 2013 (+4,9 % sur un mois). Le nombre de demandeurs inscrits en catégorie D est en hausse de 4,1 % et celui des demandeurs inscrits en catégorie E de 5,8 % par rapport au mois de décembre 2012.

En Guadeloupe et Îles du Nord, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C depuis un an ou plus diminue de 1,5 % au mois de janvier 2013 (+3,5 % sur un an). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an est en baisse de 2,2 % sur un mois mais augmente de 2,3 % sur un an.

En Guadeloupe et Îles du Nord, les entrées à Pôle Emploi en catégories A, B, C augmentent au cours des trois derniers mois de 2,4 % par rapport aux trois mois précédents. Alors que les entrées pour licenciements économiques (+38,1%), reprises d'activité (+5,1%), autres cas (+4,4%) et fins contrats à durée déterminée (+3,7 %) augmentent, celles pour premières entrées (-12,4 %), autres licenciements (-9,0 %) et démissions (-3,0 %) sont en

baisse. Quant aux entrées pour fins missions d'intérim, leur nombre reste stable sur trois mois.

En parallèle, les sorties de catégories A, B, C progressent en Guadeloupe et Îles du Nord au cours des trois derniers mois de 8,0 % par rapport aux trois mois précédents. Tous les motifs de sorties sont en hausse sauf les entrées en stage (-13,6 %) et les autres cas (-13,0 %).

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent en Guadeloupe et Îles du Nord, au cours des trois derniers mois de 10,6 % par rapport aux trois mois précédents. Cette baisse concerne aussi bien les offres d'emploi durable (6 mois ou plus, -3,3 %) que les offres d'emploi non durable (moins de 6 mois, -14,8 %).

Ces données laissent à désirer . Il n'y a pas de contrôle par des personnalités neutres des chiffres présentés par la direction qui est une émanation des autorités coloniales . D'autre part, on continue de mêler les données de la Guadeloupe et des îles du nord qui ne sont plus la Guadeloupe . Il faut respecter le statut de ces îles. Enfin, on ne présente plus de taux de chômage et donc pas de données sur les emplois existants .C'est là encore une volonté de masquer la réalité de l'échec économique du modèle actuel.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS PUBLIE LES TAUX DE RÉFÉRENCE DES TAXES LOCALES

La direction générale des finances publiques (DGFIP) a publié la semaine dernière les éléments de référence 2012 des taxes locales, qui serviront aux communes et à leurs groupements pour voter leurs taux d'imposition pour 2013. La note de la DGFIP fixe notamment les taux moyens constatés sur l'ensemble du territoire pour les différentes taxes locales, qui servent à déterminer les taux plafond, c'est-à-dire les taux maximum que peut voter un conseil municipal lors de l'élaboration du budget. Les taux moyens rentrent également en compte dans le calcul du potentiel financier, un critère utilisé pour déterminer l'attribution de certaines dotations et le prélèvement et l'attribution des enveloppes de péréquation. En 2012, le taux moyen communal constaté au niveau national pour la taxe d'habitation (TH) est de 23,83%, et le taux plafond de 59,58%. Pour la taxe foncière sur le bâti (TFB), ils sont respectivement de 20,04% et de

50,10% ; sur le non-bâti (TFNB), de 48,79% et de 121,98% ; et pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), de 25,59% et de 51,18%. La DGFIP rappelle qu'en ce qui concerne les trois taxes ménages, le taux plafond applicable est « égal à deux fois et demi le taux moyen constaté l'année précédente pour la même taxe dans l'ensemble des communes du département », ou à 2,5 fois le taux moyen national si celui-ci est plus élevé. En ce qui concerne la CFE, le taux voté ne peut dépasser deux fois le taux moyen national pour 2012. Bercy rappelle au passage quelques règles du principe de « déliaison » des taxes locales, qui permet de déroger, sous certaines conditions, à l'obligation de faire varier les impôts sur les ménages et ceux sur les entreprises dans des proportions identiques. Les communes et EPCI peuvent ainsi, sans tenir compte de ce principe, faire baisser les taux des taxes sur les ménages (habitation et foncières) qui étaient supérieurs à la fois : au taux moyen national de chaque taxe des collectivités de même type, et au taux de CFE de la commune ou de l'EPCI concerné l'année d'avant. La déliaison est aussi applicable, pour la première année, par les communes qui viennent de rejoindre un EPCI à fiscalité propre unique (FPU), ou dont l'EPCI vient de passer à la FPU. Pour cela, il faut que le taux de FNB ou de TH voté l'année précédente par la commune soit « inférieur de plus d'un tiers au taux moyen national constaté la même année dans l'ensemble des collectivités de même nature », soit un taux de FNB de 2012 inférieur à 32,53%, et de TH inférieur à 15,89%. La note de la DGFIP communique également les différents taux moyens constatés dans les EPCI selon leur type, notamment les taux de CFE. Elle revient enfin sur l'évolution des variables d'ajustement de « l'enveloppe normée » des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Alors que la minoration de ces variables d'ajustement (qui s'applique à de nombreuses compensations d'exonérations fiscales) annoncée lors de l'examen de la loi de finances pour 2013 s'élevait à - 13,60 %, la diminution réelle, indiquée dans la note atteindra en fait - 16,32 % (sans aucune précision sur l'origine de cette différence). L'an passé, la réduction avait atteint - 16,40 %, alors qu'elle avait été estimée dans le PLF 2012 à - 14,5 %. Pour 2013, l'augmentation de 25 millions des crédits de la DDU (décidée par amendement) n'explique pas à elle seule la différence de presque 3 points.

LES SALARIÉS DE SASEMA SONT EN GRÈVE, LE CHU INTERVIENT

Depuis le 31 janvier, les salariés de la SASEMA, affectés à l'entretien technique du CHU Pointe-à-Pitre/Abymes, sont en grève. Ils se disent inquiets quant à leur avenir. Une rencontre a eu lieu hier entre les différentes parties. Un communiqué de la direction du CHU présente la situation : « Dans le cadre du conflit interne à la SASEMA, une réunion

d'information s'est tenue le lundi 25 février 2013, en présence du responsable de la société, des représentants des personnels et de la Direction Générale du CHU. Cette dernière a rappelé le cadre dans lequel se situe son action :

- repenser l'organisation de la prestation technique assurée par le prestataire (électricité, climatisation, fluides médicaux),
- lancer un nouvel appel d'offre,
- réorganiser les services techniques de l'établissement.

A l'issue de cette réunion de cadrage et en complément des concertations précédentes, a été clairement indiqué que :

1. les six postes d'électricien concernés par la modification du périmètre du contrat de prestation seront intégrés dans les équipes techniques du CHU.
2. Le prochain appel d'offre comprendra l'obligation d'intégrer tous les autres effectifs en place.

Tous les emplois actuels sont donc conservés.

3. La sécurité future de maintenance a fait l'objet d'une présentation détaillée.

La Direction Générale du CHU souhaite donc désormais que les représentants des personnels ainsi que la Direction de la SASEMA , trouvent une issue à leur conflit social qui perturbe durablement le fonctionnement des services (suppression de climatisation, absence de linge...) et qui nuit à l'objectif affiché par tous, à savoir, préserver la qualité et la sécurité des patients qui s'adressent au CHU ».

LES SCIENTIFIQUES RETROUVENT UN CONTINENT ENGLOUTI

Une équipe de chercheurs a donc retrouvé la trace d'un continent englouti dans l'Océan Indien. Précisément, il a été séparé de Madagascar et fragmenté en une configuration représentant une sorte de ruban, ce qui justifie qu'on ne l'apprenne que maintenant. Il est légitime de se demander si nous avons enfin localisé l'Atlantide et nous nous devons hélas de répondre par la négative. Les Atlantes barbotent encore dans un endroit secret. Ceci étant, on en apprend un peu plus sur ce continent, celui-ci existait entre l'Inde et Madagascar avant qu'il ne soit perdu dans l'océan, entre 83,5 et 61 millions d'années. Les chercheurs sont arrivés à cette conclusion après avoir déniché du zircon vieux de plus de 1,971 million d'années sur une plage de l'Ile Maurice. Par la suite, ils ont compilé ces informations et ont réussi à cartographier le continent grâce à l'évolution des plaques tectoniques. Cette terre aurait résisté des millions d'années, de l'ère précambrienne où la terre était stérile et dépourvue de vie à l'âge où les dinosaures gambadaient paisiblement sur Terre. Saluons la découverte de Mauritia (original...), qui gît depuis tout ce temps à 10 kilomètres sous la surface. Alors, Mauritia, c'est bon, GG. Maintenant, les

gars, au boulot : mission Atlantide !

LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

L'ASIE DEVIENT ASIATIQUE

“L’ascension chinoise dans les smartphones”, titrait Le Figaro – entre deux articles sur l’état désastreux de la croissance française. “Et si le monde des fabricants de smartphones de 2013 ressemblait à cela ? D’un côté, Apple et Samsung, qui détiennent à eux deux 52% du marché. De l’autre, des marques chinoises qui gagnent en importance, portées par la puissance de leur marché intérieur. Au quatrième trimestre de l’année dernière, Huawei a vendu 27,2 millions de smartphones, ce qui le place en troisième position derrière Samsung (64,5 millions, en hausse de 85,3%) et Apple (43,4 millions d’iPhone, +9%)”. Comme l’explique Le Figaro, en trois ans, les fabricants chinois sont parvenus à conquérir 20% du marché des smartphones. Comment expliquer un tel succès ? La Chine ne se contente plus d’être l’usine du monde, elle innove et elle propose. Le temps est fini où l’empire du Milieu ne savait que copier ou reproduire ce qui était inventé, développé, “designé” en Europe ou aux Etats-Unis. Aujourd’hui, c’est l’Asie qui innove. Les constructeurs chinois sont aussi bien placés pour profiter du marché le plus dynamique au monde : le marché asiatique. Si en Occident, chaque individu possède généralement un téléphone, aux Philippines, il est extrêmement courant d’en posséder 2 voire 3. La classe moyenne asiatique, qui ne cesse de grandir, veut accéder aux réseaux sociaux, à des connexions à Internet plus rapides via leur smartphones, mais n’a pas forcément les moyens de s’acheter un iPhone. D’où le succès des smartphones lowcost, moins chers, et plus adaptés à ces nouveaux marchés. Aujourd’hui, l’Asie se veut de plus en plus indépendante de l’Occident. La défiance vis-à-vis des Bourses et des capitaux occidentaux vient de loin, de la crise asiatique de 1997-1998. Les capitaux étrangers avaient alors massivement fuis des pays frappés de plein, dont l’économie coulait alors à pic. En 2008, l’histoire se répète. Une crise d’origine occidentale frappe de plein fouet l’Asie du Sud-Est. Ces

dernières années, ces économies, alors très orientées vers les exportations (textile, matières premières, électronique, etc.) vers l'Europe et les Etats-Unis, voient leur croissance menacée par la baisse de la demande de ses principaux clients. Mais les pays de la région, Indonésie, Philippines et Malaisie en tête, ont joué à fond deux atouts majeurs qu'elles détenaient dans leur manche :

1. Une forte demande intérieure, soutenue par la croissance de la classe moyenne et par une démographie extrêmement favorable. La classe moyenne indonésienne est passée d'1,6 million de personnes en 2004 à 50 millions en 2012.

2. Une coopération économique régionale renforcée. A la fin des années 60, Singapour, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie et la Malaisie créent l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin de développer leurs liens diplomatiques, économiques, financiers, commerciaux et culturels. A ces pays se sont adjoints au fil des années le Brunei, le Viêtnam, le Laos, la Birmanie et le Cambodge. Aujourd'hui, c'est un pays comme l'Australie qui aimerait rejoindre le club.

L'ASEAN, c'est 600 millions de personnes, 2 500 milliards de dollars de PIB et des croissances par pays allant de 5% à 8% cette année. En 2015, sera lancée la communauté économique de l'ASEAN qui va renforcer les liens au sein de la région, en abolissant par exemple les tarifs douaniers ou en instaurant la libre circulation des travailleurs et des capitaux. Comme le souligne une étude d'IHS Global Insight en juillet dernier, le PIB de l'Asie du Sud-Est est déjà supérieur à celui de l'Inde, et devrait être multiplié par 4 d'ici à 2015. Le potentiel de l'ASEAN est tel que la Chine et le Japon essaient de renforcer leur présence dans la région. "Le Japon veut contrer Pékin en Asie du Sud-Est pour tirer les fruits de sa forte croissance", titrait La Tribune en janvier dernier. A peine élu, le nouveau Premier ministre japonais, Shinzo Abe organisait son premier voyage diplomatique. La destination n'a pas été choisie au hasard : puisqu'il s'est rendu en Asie du Sud-Est, dans le sillage d'Obama. L'objectif d'Abe est simple : avancer les pions japonais en Asie du Sud-Est, source de croissance et débouché plus qu'alléchant pour les entreprises japonaises, en panne de croissance interne, comme nous l'avons vu hier dans la Quotidienne. Seulement voilà, le Japon n'est pas le seul à s'intéresser de très près à la région. Historiquement, la Chine y est déjà très présente. Une influence chinoise qui remonte à la crise asiatique de 1997-1998. Nous l'avons vu, les capitaux occidentaux avaient alors fui... ce qui laissait le champ libre aux investissements chinois alors que l'empire du Milieu commençait son décollage économique. Pour la Chine, l'ASEAN a d'abord été un énorme

réservoir de matières premières – énergie, métaux, produits agricoles. Encore aujourd’hui, Pékin investit massivement dans les pays les plus pauvres de la région, comme le Laos, installant barrages et centrales électriques dont la production est ensuite exportée vers l’empire du Milieu et les pays voisins plus industrialisés. Mais progressivement, l’ASEAN est aussi devenue un débouché de choix pour les exportations chinoises. L’exemple des smartphones chinois cité plus haut est révélateur de cette grande tendance. Le domaine culturel n’est pas non plus à l’abri des appétits chinois : alors que le tourisme chinois explose, Pékin encourage les partenariats avec le Cambodge ou la Thaïlande. Objectif du Cambodge par exemple, faire passer le nombre de touristes chinois dans le pays de 200 000 en 2011 à 500 000 et même 1 million en 2020. Evidemment les entreprises occidentales ont elles aussi flairé le potentiel de l’ASEAN. Là encore, ce n’est pas hasard si L’Oréal vient d’installer sa plus grande usine en Indonésie. “Les ventes de L’Oréal dans les pays émergents dépassent celles dans les pays développés”, rappelait mardi dernier Le Monde. “D’ores et déjà, la Chine et Hongkong réunis constituent le deuxième marché de L’Oréal, après les Etats-Unis. Le groupe a fait mieux que prévu en 2012, avec un chiffre d’affaires de 22,46 milliards d’euros pour 2012, en hausse de 10,4% par rapport à l’exercice précédent”. La bataille d’influence pour profiter d’une des régions les plus dynamiques au monde ne fait que commencer.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI : RÉOLUTION DU SÉNAT DEMANDANT L'ARRÊT DE L'EXTRACTION MINIÈRE

Résolution adoptée par le sénat le 20 février écoulé demandant de surseoir aux démarches relatives à l’extraction minière en Haiti, sans analyse des contrats par le parlement et sans la tenue d’un débat national sur la question

Vu les articles 98.3, 109, 111, 128, 139, 215, 216 et 276 de la Constitution de 1987 amendée. Considérant le génocide ayant accompagné le pillage de nos ressources minières au XVe siècle ;

Considérant la liquidation orchestrée du patrimoine national durant la période de l’occupation américaine ; Considérant l’incapacité actuelle du pays à négocier sereinement ses ressources minières dans un contexte de déséquilibre politique, d’affaiblissement de l’Etat accentué par l’occupation militaire du territoire national par des forces multinationales ;

Considérant le gaspillage de ressources déjà enregistré - dans des domaines non prioritaires - après le séisme du 12 janvier 2010, en raison de l'absence d'un consensus national face au défi de la reconstruction ;

Considérant l'opacité autant que l'évaluation et les estimations réelles des ressources déjà identifiées quant à la valeur brute des minerais ;

Compte tenu du traumatisme induit des expériences de l'État haïtien avec la « Reynolds Haitian Mines » à Miragoâne et la société canadienne SEDREN S.A. aux Gonaïves sur l'établissement de contrats ou d'accords non conformes aux intérêts supérieurs de la Nation ;

Compte tenu du taux élevé de chômage (80%) ayant résulté de la crise économique très grave que traverse le pays ;

Compte tenu des risques écologiques graves inhérents à ce genre d'activité et vu le niveau déjà alarmant de dégradation de notre environnement.

Témoin des difficultés auxquelles font face les autorités nationales pour juguler les crises simultanées ayant eu cours ces derniers temps dans le pays.

Conscient de son rôle de co-dépositaire de la souveraineté nationale et de ses obligations à défendre les intérêts supérieurs de la nation, le Sénat de la République estime et déclare le moment inapproprié pour entreprendre des transactions autorisant l'exploitation de nos ressources stratégiques.

Ainsi, le Sénat de la République adopte la présente résolution et demande expressément et solennellement à l'Exécutif de :

Article 1 : Surseoir immédiatement à l'exécution de permis d'exploitation déjà signés avec la Somine S. A. le « VCS Mining », ou toute autre entité.

Article 2 : Mettre en place une commission d'experts regroupant les cadres du MTPTC, de l'Université d'État d'Haïti, des Haïtiens vivant à l'étranger et

du Parlement en vue d'analyser les différents contrats déjà signés.

Article 3 : Organiser un débat national sur les ressources minières du pays, leurs potentialités et la manière de les utiliser dans le cadre d'un plan consensuel de Refondation nationale.

Article 4 : La présente Résolution est transmise à l'Exécutif à telles fins que de droit.

AFRIQUE

AMNESTY INTERNATIONAL DÉNONCE LA JUSTICE DES VAINQUEURS EN CÔTE D'IVOIRE

Amnesty international vient de publier un rapport de quatre-vingt pages sur la Côte d'Ivoire. Intitulé « Côte d'Ivoire : la loi des vainqueurs », le rapport fustige et dénonce les nombreuses bavures commises par les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), favorables au régime de Alassane Ouattara. L'ONG souligne le laxisme des autorités ivoiriennes à instaurer un Etat de Droit et réclame l'ouverture d'une enquête. « La Côte d'Ivoire doit briser le cycle des abus et de l'impunité ». Cette déclaration provient de Gaëtan Mootoo, chercheur à Amnesty International. Une déclaration qui arrive à point nommé en Côte d'Ivoire au moment où Amnesty international, ONG militant pour la défense et le respect des Droits de l'Homme dans le monde vient de publier un nouveau rapport. Le rapport intitulé « Côte d'Ivoire : la loi des vainqueurs » souligne en effet les nombreuses exactions commises par le camp de Alassane Ouattara. Les bavures ne sont pas nouvelles, selon l'ONG internationale. Elles datent bien avant l'arrivée au pouvoir de l'actuel président de la République du pays. Le rapport d'Amnesty international fait état d'un sérieux dysfonctionnement des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Les détentions arbitraires se multiplient. Les exactions sommaires sont monnaie courante. Les tortures, les harcèlements sexuels et les viols sont devenus fréquents. Il aura fallu une mission d'un mois à l'ONG pour dresser un long réquisitoire. Le rapport n'y va pas de main morte. Il se base sur des témoignages directs et indirects et impute une lourde responsabilité aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Ces derniers sont souvent accusés de pillage et d'exactions sommaires. La dernière en date a été celle d'Afféry, une localité située à une centaine de kilomètres de la Côte d'Ivoire où un civil a été tué par un soldat dont l'identité reste encore inconnue. Le rapport dénonce aussi les mauvais traitements infligés aux partisans de Laurent Gbagbo. Des traitements le plus souvent basés sur

des considérations ethniques. L'attaque du camp de déplacés de Nahiby (ouest) où des membres de l'ethnie Quéré, partisans de Laurent Gbagbo ont été pris à parti, reste toujours dans les mémoires. Le rapport fait état d'une dizaine de personnes victimes d'arrestations arbitraires et de tortures commises par l'armée et la milice composée de chasseurs traditionnels Dozo. Aujourd'hui, de nombreux partisans de Alassane Ouattara sont soupçonnés d'avoir commis de graves crimes, mais jusque-là aucun d'entre eux n'a été intimidé par la justice ivoirienne. Ce qui pousse le camp Gbagbo à parler parfois d'« une justice des plus forts ». Amnesty international réclame la mise en place d'une commission internationale d'enquête sur l'attaque de Nahiby en juillet 2012 et dénonce l'échec des autorités ivoiriennes à instaurer un Etat de droit malgré ses promesses. Les autorités ivoiriennes acceptent le rapport, mais notent que certaines informations étaient déjà connues. Gnénéma Coulibaly, ministre ivoirien des Droits de l'Homme et des Libertés publiques s'est félicité de cette démarche. « Je voudrais d'emblée me féliciter de cette démarche que le gouvernement ivoirien a toujours souhaité des ONG de défense des Droits de l'Homme dans le cadre de leurs missions en Côte d'Ivoire » a-t-il fait savoir. Le ministère ivoirien de la Justice a rappelé que les autorités se sont engagées à poursuivre les auteurs d'éventuels abus, faisant état des efforts déployés par l'Etat pour améliorer le respect des droits de l'homme par les forces armées.

ORIENT

LA PALESTINE EN COLÈRE

L'Organisation de Libération de la Palestine a demandé qu'une enquête internationale sur la mort d'un jeune palestinien de 30 ans, dans une prison israélienne, soit ouverte. Dans un communiqué cette organisation craint que cette mort survenue le 23 février dernier puisse être le résultat des tortures infligées par le régime de Tel Aviv. Les autorités carcérales avaient dit que ce jeune palestinien était mort d'une attaque cardiaque. La veille, le ministre palestinien des Affaires des Prisonniers, Isa Karaque, a demandé à la communauté internationale d'en rendre responsable Israël pour le recours à la torture dans ses prisons et a déclaré que les résultats préliminaires de l'autopsie pratiquées corroborent les soupçons. Isa Karaque a signalé que les Etats qui font partie de la Charte de l'ONU et des accords internationaux, dont le Quatrième Accord de Genève, ont la responsabilité internationale d'exiger d'Israël qu'il respecte la loi et cesse d'utiliser la torture. La mort de ce prisonnier palestinien a provoqué des troubles la veille et ce lundi dans plusieurs villes cisjordaniennes, où au moins quatre personnes ont été blessées par des balles de caoutchouc

tirées par les troupes d'occupation qui essayaient de disperser les manifestants. De l'avis de l'Organisation de Libération de la Palestine, plus de 4 500 Palestiniens sont détenus dans des prisons sionistes et nombreux sont ceux contre lesquels aucune charge n'est retenue.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Après un début de semaine dans le vert, les Bourses asiatiques sont reparties en nette baisse ce mardi matin, dans la crainte d'une paralysie politique en Italie et d'une nouvelle crise en zone euro... A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei a plongé de 2,26% à la clôture, après avoir gagné 2,4% hier, tandis que le Yen rebondit vivement sous l'effet d'une fuite vers la sécurité. Le Hang Seng perd 0,9%, le Shanghai Composite cède 1,4%, Taiwan chute de 0,8% et Séoul cède 0,5%. De son côté, Sydney recule de 1%, tandis que Singapour relâche 0,9%, et Bombay (indice BSE Sensex) recule de 1%. Hier en Italie, le scrutin législatif a débouché sur une combinaison politique qui rendra le pays difficilement gouvernable : le centre gauche de Pier Luigi Bersani a en effet remporté la majorité à la chambre des députés, mais au Sénat, c'est la coalition de l'ancien Premier ministre Silvio Berlusconi qui arrive en tête, selon des résultats quasi-définitifs. De plus, le candidat populiste Beppe Grillo a recueilli près de 25% des voix, canalisant les votes sanctions des Italiens contre les programmes d'austérité menés depuis un an. Les investisseurs craignent désormais une nouvelle crise de la dette dans la zone Euro, si l'Italie, sous la pression de la rue, néglige ses obligations en termes de maîtrise des dépenses publiques... Par ailleurs, après leur forte hausse des derniers mois, les marchés asiatiques cherchaient également un prétexte pour entamer une correction, estiment des analystes pour expliquer la forte volatilité observée depuis quelques séances. Outre la situation en Italie, les marchés auront les yeux rivés ce mardi sur les déclarations du président de la Fed Ben Bernanke, qui doit s'exprimer plus tard dans la journée sur la politique monétaire de la banque centrale américaine. Les investisseurs craignent que la banque centrale US cesse plus tôt que prévu d'acheter massivement des actifs (obligations d'Etat américaines, créances titrisées) pour soutenir les marchés.

ÉTATS UNIS

Wall Street tente de se reprendre ce mardi, après la purge brutale de la veille provoquée surtout par les élections italiennes. Malgré les inquiétudes relatives à l'instabilité politique en Italie et celles concernant l'échéance des coupes budgétaires automatiques aux États-Unis, les opérateurs se risquent ce jour à quelques achats opportunistes, après des statistiques assez rassurantes outre-Atlantique et un discours

réconfortant de Bernanke. Le DJIA gagne actuellement 0,64% à 13.872 pts, alors que le Nasdaq prend 0,22% à 3.123 pts.

EUROPE

Les marchés financiers européens ont subi une journée noire mardi, pris de panique à l'idée que l'Italie soit devenue ingouvernable à l'issue des élections législatives et ne fasse replonger la zone euro dans la crise. La plus directement concernée, la Bourse de Milan, a achevé la séance sur un plongeon de 4,89% à 15.552 points, les valeurs bancaires étant les plus touchées avec des reculs de -10% pour certaines d'entre elles. Les autres places boursières européennes ont également terminé dans le rouge vif: -2,27% pour Francfort, -1,34% pour Londres, -3,2% pour Madrid et -2,67% pour Paris. "La menace de retombées possibles des élections italiennes a toujours été une possibilité et c'est devenu aujourd'hui une réalité alors que l'impasse (politique) laisse le pays lourdement endetté, sans gouvernement en état de fonctionner, à un moment où il doit mettre en œuvre un agenda considérable de réformes afin d'éviter de suivre la pente d'autres pays de la zone euro ayant demandé un sauvetage", a commenté Angus Campbell de Capital Spreads. "Même si les ventes d'aujourd'hui sur les marchés actionnaires ne peuvent pas être qualifiées de krach, elles ont rappelé que sans direction politique dans les États clés, la zone euro a le potentiel de s'effondrer", a ajouté l'analyste. "Pour l'heure, la feuille de route des réformes en Italie vient de heurter un mur. Quelle que soit la configuration que prendra le gouvernement, il lui faudra établir des priorités et trouver un accord politique sur une réforme électorale, ouvrant la voie à de nouvelles élections", a prédit Eoin Ryan, analyste de IHS Global Insight.

CHANGE

L'euro restait presque stable face au dollar mardi, dans un marché attentif à une audition du président de la Réserve fédérale américaine (Fed) Ben Bernanke, et toujours préoccupé par la situation en Italie au lendemain d'élections générales ayant abouti à un parlement divisé. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3059 dollar contre 1,3065 dollar lundi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne est tombée mardi vers 07H40 GMT à 1,3018 dollar, son niveau le plus faible depuis sept semaines. L'euro perdait du terrain face à la devise nippone, à 119,30 yens contre 120,12 yens lundi soir. Le dollar aussi reculait face à la monnaie japonaise, à 91,41 yens contre 91,92 yens lundi. Le billet vert avait atteint lundi en début d'échanges asiatiques 94,77 yens, son plus haut niveau depuis mai 2010. S'exprimant devant la commission bancaire du Sénat américain, M. Bernanke a réaffirmé mardi avec force le cap de la politique de soutien extraordinaire à la reprise économique suivi par la Banque centrale américaine. "Dans l'environnement économique actuel, les bénéfices des rachats d'actifs, et, plus généralement, de la politique d'assouplissement monétaire sont évidents", a-t-il ajouté. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à la monnaie unique, à 86,29 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5124 dollar. Lundi, la livre sterling était tombée à des plus bas depuis juillet 2010 face au dollar (1,5073 dollar pour une livre) et depuis octobre 2011 face à l'euro (88,15 pence pour un euro) après l'abaissement de la note de la dette du Royaume-Uni par l'agence de notation financière Moody's. La devise helvétique était presque stable face à l'euro, à 1,2176 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,9329 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.590,50 dollars au fixing du soir contre 1.586,25 dollars lundi. La devise

chinoise a fini à 6,2296 yuans pour un dollar contre 6,2334 yuans lundi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole accéléraient leur repli mardi en fin d'échanges européens, dans un marché déprimé par la crainte d'une impasse politique en Italie à l'issue d'élections législatives, et toujours suspendu à la reprise des négociations dans le dossier du nucléaire iranien. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 112,78 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,66 dollar par rapport à la clôture de lundi, après être descendu vers 16H40 GMT à 112,61 dollars, au plus bas depuis un mois. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance, cédait 76 cents à 92,35 dollars. Il a glissé dans les échanges asiatiques à 91,92 dollars, un niveau plus vu depuis début janvier."Les cours du brut se replient à l'unisson d'un repli des marchés boursiers (européens), car l'incertitude sur les élections italiennes effrite l'appétit des investisseurs pour les actifs jugés risqués" tels les actions et les matières premières, soulignait Myrto Sokou, analyste du courtier Sucden.

Le pétrole était en baisse mardi matin en Asie, après les élections parlementaires italiennes qui ont débouché sur une impasse pour la troisième économie de la zone euro. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril cédait 63 cents à 92,48 dollars US et le baril de Brent de la mer du Nord, échéance avril, reculait de 49 cents à 113,95.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

LE CAPITAL MINIMUM POUR CRÉER UNE SOCIÉTÉ

Le Capital minimum nécessaire est fonction de la forme juridique de la création d'entreprise (entreprise individuelle, SARL, EURL, SA, SAS, SNC). Le législateur a depuis plusieurs années fait preuve d'imagination pour faciliter et encourager la création d'entreprise (statut d'auto-entrepreneur, entreprise individuelle à responsabilité limitée, notamment). Il autorise même la création d'une SARL avec un euro de capital social seulement. Pour permettre l'émergence de ces entreprises, vecteur de croissance et de création d'emplois, l'Etat autorise une même personne à exercer simultanément, deux ou plusieurs activités professionnelles, salariées ou non salariées, sous réserve que cette activité ne soit pas interdite par le contrat de travail, ni frappée d'une incompatibilité résultant d'un statut professionnel réglementé. Le capital social d'une société représente, dans la mesure où les associés ne sont responsables qu'à hauteur de leurs apports, comme c'est le cas dans une SARL, le montant maximal qu'un associé engage personnellement dans l'entreprise. Donc, pour ce type de société, plus le capital social est élevé, plus les banques, les fournisseurs et les clients ont confiance et participent à l'essor de l'activité.

En 2013, les montants sont les suivant :

SARL, EURL, EARL : capital minimum libre (20% des apports en espèces doivent être versés au moment de la constitution)

SA (sans épargne publique) : 37.000 EUR (50% des apports en espèces doivent être versés au moment de la constitution)

SAS, SASU ; capital minimum libre (50% des apports en espèces doivent être versés au moment de la constitution)

SNC : capital minimum libre

SE (société européenne) : 120.000 EUR

Depuis le 1er janvier 2011, le régime de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EURL) permet à l'entrepreneur de constituer un patrimoine affecté à son activité professionnelle distinct de son patrimoine

personnel (ce qui permet de dissocier les biens personnels des poursuites des créanciers professionnels). Il existe par ailleurs le régime de l'auto-entrepreneur. Il s'agit d'un dispositif simplifié d'entrepreneuriat. Ce régime permet de : s'affranchir de certaines obligations des professions indépendantes ; bénéficier d'une prise en charge partielle des cotisations par l'Etat ; ne payer des cotisations que si on réalise un chiffre d'affaires ; bénéficier du caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu ; bénéficier du régime sans limitation de durée, dès lors que l'autoentrepreneur réalise un chiffre d'affaires inférieur aux seuils du régime micro fiscal. Les motivations des nouveaux auto-entrepreneurs répondent dans 40% des cas à une logique de complément de revenu et dans 60% des cas au développement à terme d'une entreprise à part entière.

L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR FRAIS DE RECouvreMENT

La lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales est au cœur des sujets traités par le législateur communautaire depuis plusieurs années. Connue et pratiquée dans plusieurs Etats membres, notamment en Allemagne, l'indemnité pour frais de recouvrement fait son entrée en France. Cette nouvelle disposition a été introduite dans le Code de Commerce par la loi n°2012-387 du 22 Mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, qui transpose la Directive Européenne n°2011/7/UE relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. L'art. L441-6 du Code de Commerce prévoit que « tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. » L'art. 1er du Décret d'application du 2 Octobre 2012 dispose : Après l'article D441-4 du Code de Commerce, il est inséré un article D 441-5 ainsi rédigé : « Art. D441-5 - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévu au douzième alinéa du I de l'art. L 441-6, est fixé à 40 Euros ». Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs au montant de 40 €, une indemnité complémentaire pourra être demandée. Soulignons que l'indemnité forfaitaire peut être demandée par le créancier de plein droit, sans aucun formalisme particulier. Par contre, pour que la demande d'une indemnité complémentaire puisse être recevable, le créancier devra présenter les justificatifs. Ces nouvelles règles sont applicables à compter du 1er Janvier 2013, uniquement dans les relations entre les professionnels, pour les créances dont le délai de paiement commence à courir après la date d'entrée en vigueur de la loi. Les factures (l'art. L441-3 du Code de Commerce) et les conditions générales de vente (l'art. L441-6 du Code de Commerce) doivent mentionner ces nouvelles dispositions.

FINANCES PERSONNELLES

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ?

Les maisons de retraite médicalisées et de résidences de luxe pour seniors sont des investissements rentables . En effet, ce marché, s'il est bien sélectionné et très bien géré, offre aux résidents des établissements de qualité et un niveau de valorisation et de revenus très intéressant pour l'investisseur. Par nature, ce secteur est prometteur avec le vieillissement de la population. Sans oublier le fait qu'une opération immobilière réalisée en partie ou en totalité à crédit bénéficiera des politiques de "planches à billets" des banques centrales génératrices d'inflation et de dévaluation monétaire. Dans une telle conjoncture en effet, la valeur des crédits se déprécie pendant que le prix de l'immobilier de qualité et très spécialisé se réévalue.

Prenons le cas d'une opération réalisée 100% à crédit avec la fiscalité du LMNP Censi Bouvard (loueur en meublé non-professionnel). Le prix de l'acquisition "clefs en main" s'élève à 208 676 euros. Or, si nous nous projetons sur 20 ans, les chiffres prévus apparaissent comme tels :

Remboursement du crédit total : 318 686 euros

Total des loyers : - 158 580 euros

Total des réductions d'impôts (1 876 euros/an pendant 9 ans) : - 16 884 euros

Récupération de la TVA en une seule fois : - 30 066 euros

Reste à votre charge étalé sur 20 ans : 113 156 euros

soit 470 euros/mois.

Et encore, en euros actuels !

Ce type de montage devient encore plus intéressant avec la possibilité de transmission qu'il recèle via le démembrement de propriété. En effet, lorsque le LMNP passe en amortissement, le propriétaire peut le revendre à une SARL de famille. A ce moment-là, la personne qui vend conserve l'usufruit (donc les loyers) et la nue-propriété va à la SARL qui est généralement la propriété de ses héritiers ou des personnes qu'elle souhaite favoriser. Dès lors, si l'usufruitier décède, l'usufruit est transmis aux nu-propriétaires sans droits de succession. Si cela correspond à votre patrimoine et à vos objectifs, endettez-vous pour acquérir de l'immobilier de qualité très bien placé car la conjoncture s'y prête. A la fiscalité du LMNP s'ajoute, pour leurs qualités intrinsèques, les SCPI haut de gamme

(Sociétés civiles de placements immobiliers) composées de murs de boutiques et de surfaces commerciales localisées à Paris, en région parisienne et au coeur des grandes villes car c'est le type même d'immobilier qui présente les loyers les plus élevés de France. Là encore, l'acquisition peut se faire à crédit, en partie ou en totalité. Et pour quelques millions d'euros, si votre patrimoine s'y prête, pensez au private equity immobilier international spécialisé sur les Etats-Unis, le Brésil, l'Inde ou la Thaïlande où de très nombreux montages présentent beaucoup d'attractivité ! Dans ces régions du monde, les prix de l'immobilier flambent ou recommencent à flamber, sans compter le niveau des loyers, en sachant que la valorisation des devises des pays émergents contre l'euro profitera à votre investissement. La diversification internationale de vos actifs constituera un gage de sécurité supplémentaire, bien supérieur au fait de tout concentrer dans une seule nation. Et bien entendu, on doit avoir en tête qu'il existe une forte corrélation entre l'augmentation du prix de l'immobilier et la croissance des pays où ce même immobilier est localisé.



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

SEPTEMBRE 2012 : 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE